

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 8 juillet 2021**

**DCM N° 21-07-08-12**

**Objet : Metz Plage 2021.**

**Rapporteur: M. TAHRI**

Pour sa 13<sup>ème</sup> édition, Metz Plage investira à nouveau le plan d'eau du 20 juillet au 17 août et accueillera les plagistes gratuitement de 11h à 20h tous les jours.

La scénographie de l'opération a évolué pour prendre en compte les contraintes liées à la crise sanitaire et proposer ainsi des entrées et sorties différenciées.

Cette 13<sup>ème</sup> édition pourra s'intituler « A la conquête de l'eau » et mettra l'accent sur les activités nautiques. Ainsi des balades sur l'eau pour découvrir Metz autrement seront proposées aux plagistes pendant toute la durée de Metz Plage. D'autres activités pourront être pratiquées comme le parc aquatique sur le plan d'eau ou encore le paddle.

Le thème de l'eau sera le fil rouge de l'édition 2021 et les nouvelles animations viendront compléter les bassins de baignade et plateforme aqua-ludique ainsi que les animations récurrentes comme le beach soccer, le beach volley, le badminton, le basket ou encore les trampolines qui font chaque année le bonheur des petits et des grands.

Une trentaine d'associations se sont cette année encore mobilisées dans le cadre de l'appel à projets lancé par la ville pour assurer une animation du site variée et riche donnant aux plagistes la possibilité de découvrir une multitude d'activités sportives, ludiques et culturelles.

Des temps forts (tournoi de teqball, concerts de clôture, weekends gourmands, tournoi de sand-beach...) viendront enrichir l'animation du site.

Événement éco-responsable Metz Plage est toujours engagée dans une logique de développement durable et a obtenu une nouvelle fois le label "Développement durable, le sport s'engage" qui viendra couronner les démarches entreprises par la ville à Metz Plage portant sur les actions pour favoriser les transports doux, l'Eco-attitude et la mise en place du tri des déchets sur le site.

Depuis la création de Metz Plage, la consommation de tabac est interdite sur le site. Pour conforter cette volonté, la ville a sollicité et obtenu auprès de la Ligue contre le cancer, le label "Plage sans tabac et sans vapoteuse".

De nombreux services municipaux continuent de se mobiliser pour faire de Metz Plage l'événement phare de l'été et offrir à tous les messins un lieu de détente dépaysant et convivial.

Le CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) seront sollicités pour participer au montage et au démontage de l'opération.

Malgré la crise sanitaire qui sévit depuis plus d'un an et le contexte économique très défavorable, les partenaires traditionnels de Metz Plage se sont mobilisés pour soutenir cette 13<sup>ème</sup> édition de Metz Plage. De nouveaux partenaires ont également rejoint l'opération.

La charge nette pour la Ville est de 351 420 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les dons représentant un montant de 26 000 € s'agissant des apports financiers auxquels s'ajoutent des prestations valorisées à hauteur de 210 900 €. En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer à Metz un espace de détente et des animations durant la période estivale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposés dans le cadre de l'opération METZ PLAGE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature,

pour des dons ou pour tout autre type de partenariat, ainsi que leurs avenants éventuels,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les associations ou structures proposant des séances d'animation gratuites sur METZ PLAGE ou des actions spécifiques, ainsi que leurs avenants éventuels,
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2021 qui se déroulera du 20 juillet au 17 août.
  
- **D'APPROUVER** le règlement concernant le fonctionnement de Metz Plage.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, Réunion de travail  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**